



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. DEWAR présente la pétition de H. Nanacowy, R. Bouchie, E. Clarke et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

M. HICKES présente la pétition de M. Lentowich, L. Cann, R. Valez et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

---

Est lue et reçue la pétition que M. JENNISSON a présentée au nom de H. Klunder, A. C. Borgstrom, C. Woods et autres personnes demandant au ministre de l'Énergie et des Mines d'envisager la remise immédiate de la somme de six millions de dollars prise de la Caisse de soutien aux localités minières.

Est lue et reçue la pétition que M. MALOWAY a présentée au nom de K. Moore, D. V. Boboski, C. Champagne et autres personnes demandant que le ministre de la Santé mette fin à la centralisation et à la privatisation des services alimentaires des hôpitaux de Winnipeg.

---

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 8 mai 1998, que voici :

**EN COMITÉ**

Le Comité adopte les propositions suivantes :

9.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS DOLLARS pour LES SERVICES À LA FAMILLE :

AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU ..... 351 448 200,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

9.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CENT DIX-HUIT MILLIONS SIX CENT TRENTE MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LES SERVICES À LA FAMILLE :

VIE EN SOCIÉTÉ ..... 118 630 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

19.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT DOLLARS pour LES AFFAIRES DU NORD :

DIRECTION GÉNÉRALE ..... 385 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

19.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATORZE MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LES AFFAIRES DU NORD :

OPÉRATIONS ..... 14 552 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

19.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS SIX CENT QUATORZE MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LES AFFAIRES DU NORD :

DÉPENSES EN CAPITAL ..... 2 614 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est reçu, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

---

L'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministres et au dépôt de rapports, et M. le *ministre* McCRAE dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Fonds des innovations de développement durable;  
(document parlementaire n° 185)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Environnement.

(document parlementaire n° 186)

---

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants :

(N° 45) – *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*,

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur  
(M. le *ministre* McCRAE)

(N° 54) – *Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques et modifications corrélatives/The Engineering and Geoscientific Professions and Consequential Amendments Act*,

(M. le *ministre* GILLESHAMMER)

(N° 55) – *Loi sur les technologues agréés des sciences appliquées/The Certified Applied Science Technologists Act*.

(M. le *ministre* GILLESHAMMER)

---

M. le *ministre* McCRAE dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n° 45.

(document parlementaire n° 187)

---

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Pendant la période des questions orales du 16 avril 1998, j'ai mis un rappel au *Règlement* en délibéré afin de consulter le hansard.

Les paroles contestées étaient une réponse que le ministre de la Justice avait donnée à une question du député de St. John's. Le rappel au *Règlement* qu'avait fait le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée prétendait que le ministre n'avait pas traité du sujet à l'étude et avait entraîné un débat. Un examen du compte rendu du hansard me permet de déclarer le rappel au *Règlement* recevable. En répondant à la question, le ministre de la Justice aurait dû se conformer aux exigences du commentaire 417 de Beauchesne, à savoir qu'il aurait dû traiter du sujet en cause et ne pas entraîner de débat.

---

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. SVEINSON, M<sup>me</sup> BARRETT, M. FAURSCHOU, M<sup>me</sup> WOWCHUK et M. ROCAN font des déclarations de députés.

---

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget des Programmes d'aide communautaire, suivi de l'examen du Programme d'infrastructure Canada-Manitoba – Dépenses en capital aient lieu exceptionnellement dans la salle 255 aujourd'hui le 11 mai 1998.

---

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

---

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu de passer à l'examen de la proposition n° 28 et de laisser la proposition n° 27 garder son rang au *Feuilleton*.

---

M<sup>me</sup> FRIESEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 28 : Enseignement de l'Histoire du Canada comme cours obligatoire

Attendu :

que le gouvernement provincial a annoncé des plans de réforme du système scolaire;

que, selon les plans de réforme scolaire du gouvernement provincial, le cours d'Histoire du Canada cessera d'être obligatoire au secondaire 3;

que l'élimination de l'Histoire du Canada comme cours obligatoire au secondaire est une mesure régressive;

que de nombreux groupes, notamment la Retired Teachers' Association, le Dominion Institute et la Division scolaire de Winnipeg n° 1, ont soulevé des inquiétudes au sujet des faiblesses du programme d'Histoire du Canada et qu'ils ont fait part de ces inquiétudes au gouvernement provincial;

que le Manitoba et le Canada font actuellement face à de nombreux défis sociaux et politiques qui exigent que les citoyens aient une compréhension de l'histoire sociale, économique, générale et ouvrière du peuple canadien, y compris des premières nations;

qu'il est impératif que les chefs de file de demain du Canada aient une bonne connaissance de notre passé pour qu'ils puissent gouverner efficacement dans l'avenir;

que les néo-Canadiens désirent avoir l'occasion d'acquérir une connaissance profonde de l'histoire de leur nouveau pays;

que l'histoire contribue à développer un sens commun d'identité chez tous les citoyens et à établir des liens affectifs avec le pays,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à revoir sa politique qui est de rendre facultatif le cours d'Histoire du Canada dans les écoles secondaires du Manitoba.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M<sup>me</sup> FRIESEN, de M<sup>me</sup> la *ministre* McINTOSH et de MM. LAMOUREUX et DYCK, M. FAURSCHOU prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY